



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2026-165

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2026



**Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Lille**

Lille, le 30 mars 2026

**Arrêté portant subdélégation de signature de la directrice interrégionale des services  
pénitentiaires de Lille**

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.341-20, R.223-2 à R.223-7, R.341-10 et R.113-65 ;

Vu le décret n° 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice en date du 4 juin 2024, portant nomination de Madame Sophie BLEUET, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en tant que directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille ;

Vu l'arrêté du 12 février 2026 portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines.

**ARRETE**

**Article 1:** Subdélégation permanente de signature est donnée aux titulaires des fonctions suivantes :

- ✓ Chef d'unité GA-PAIE (cf. annexe 1A)
- ✓ Adjoint au chef d'unité GA-PAIE (cf. annexe 1B)
- ✓ Gestionnaires de l'unité GA-PAIE (cf. annexe 1C).

à l'effet de signer les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire suivants :

- ✓ Tous les états liquidatifs relatifs à l'attribution des primes, indemnités et cotisations
- ✓ Elaboration des simulations de calcul de retraite ;
- ✓ Bordereaux d'envoi à la trésorerie générale
- ✓ Listing des mouvements de paie et acomptes à la trésorerie générale
- ✓ Tableaux d'indus et rétablissement de crédits
- ✓ Procès-verbaux d'installation

**Article 2:** Subdélégation permanente de signature est donnée aux titulaires des fonctions suivantes :

- ✓ Chef de l'unité des Relations Sociales et de l'Environnement Professionnel (annexe 2)

à l'effet de signer les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire suivants :

- ✓ Bordereaux d'envoi à la trésorerie générale ;
- ✓ Etats de frais médicaux en lien avec des accidents de service et des maladies professionnelles ;
- ✓ Décisions de rejet administratif de prise en charge d'une déclaration d'accident de service ou de maladie professionnelle ;
- ✓ Accord de prise en charge financière de frais médicaux en lien avec un accident de service, de travail ou une maladie professionnelle.
- ✓ Récapitulatifs des factures à payer en lien avec un accident de service, de travail ou une maladie professionnelle.
- ✓ Arrêtés/décisions de placement en CITIS provisoire et CITIS
- ✓ Imputabilité au service des maladies ou accidents ;
- ✓ Octroi ou renouvellement d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- ✓ Convocations et attestations de présence dans le cadre d'une mission ponctuelle ;
- ✓ Convocations, attestations de présence et autorisations d'absence au titre des articles R214-36 et R214-37 du CGFP.

**Article 3:** Subdélégation permanente de signature est donnée aux titulaires des fonctions suivantes :

- ✓ Chef de l'Unité du Recrutement, Formation et Qualification (annexe 2)

à l'effet de signer les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire suivants :

- ✓ L'ensemble des conventions de stages, qu'ils soient rémunérés ou non rémunérés, quel que soit leur objet (découverte, immersion professionnelle, mineurs ...),
- ✓ Les conventions de mise à disposition des FIO, ainsi que leur habilitation,
- ✓ Les convocations aux formations, aux épreuves de concours, d'examen professionnels, aux commissions d'examen des projets individuels de formation, et aux recrutements dans le cadre des dispositifs spécifiques (CNOI, RQTH),
- ✓ La constitution du dossier médical,
- ✓ Les contrats et courriers relatifs aux missions de services civiques,
- ✓ Les certificats de compétences relatifs aux formations PSC-SOP,
- ✓ Les ordres de missions pour les agents de l'URFQ, les moniteurs, formateurs internes occasionnels, membres de jury,
- ✓ Les notifications de décisions de la commission d'examen des projets individuel de formation,
- ✓ Les appels à candidatures FIO et monitorats,
- ✓ Les services faits pour l'ensemble des dépenses de l'unité,
- ✓ Les AUVF pour les agents de l'URFQ.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 5** : La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,

**Sophie BLEUET**



### Annexe 1 (1A – 1B – 1C)

Service	Chef d'unité GA-PAIE 1A	Adjoint au chef d'unité GA-PAIE 1B	Gestionnaires de l'unité GA-PAIE 1C
DISP de Lille	Séverine DESMAZIERES	Mohamed HAIGIE	Sabrina AUTES
			Alexandra BLESCH
			Perrine BOCQUET
			Cyril BOURGEOIS
			Lucie DEFRANCE
			Iléana FLUET
			Céline FREYTEL
			Mathilde GAVERIAUX
			Perine PATRIS
			Fanny MARIER
			Cathy RIGALLE
			Corentin THYS
Laurence VICQUELIN			

## Annexe 2

Chef de l'unité des Relations Sociales et de l'Environnement	Mme Charline SCRIVEN-FONTAINE
Chef de l'Unité du Recrutement, Formation et Qualification	Mme Virginie HOFFMAN